

École des Médiateurs CNV

Dans l'esprit des textes et notamment du décret 2012-66 du 20 janvier 2012 précisant les conditions requises pour être médiateur, les organismes professionnels de médiation préconisent la formation continue.

Formation Cycle 2 – Médiation & droit

Module 2 Le contrat en médiation

L'École des Médiateurs CNV propose, dans le cadre de ses formations Cycle 2, deux modules de 3 jours chacun axés sur la connaissance du droit au service de la médiation. Le module 2 aborde la thématique suivante : « Le contrat en médiation ».

Ce module, s'adresse aux médiateurs ayant suivi l'une des formations Cycle 1 de l'École des Médiateurs CNV.

OBJECTIFS

Permettre au médiateur CNV d'acquérir des connaissances sur le droit des contrats et sur les principes juridiques inhérents aux accords en médiation et de mener une médiation du contrat d'entrée en médiation à l'accord de fin de médiation.

PROGRAMME DES 3 JOURS DE FORMATION

- le droit des contrats : Eclairages sur les nouvelles dispositions et sur les concepts d'autonomie de la volonté, de respect de l'ordre public, de consentement, de vices de consentement, de responsabilité etc... en lien avec la médiation ;
- les types de contrats en médiation ;
- la rédaction, la sécurisation juridique et l'homologation des accords de fin de médiation ;
- la place du médiateur garant de sa posture dans la rédaction des accords ;
- la mise en situation d'une médiation avec la phase d'accompagnement des parties dans la rédaction des accords ;

Ce programme de 3 jours comprend 1 journée de théorie et 2 journées de pratique.

CAPACITES DÉVELOPPÉES

- Etre à l'aise face aux questions juridiques abordées en médiation pour accompagner la recherche d'accords durables ;
- Savoir discerner les éventuels vices de consentement pour déjouer les jeux de pouvoirs relationnels et sécuriser la participation active des parties au processus ;
- Collaborer avec efficacité avec les professionnels du droit sur la question du respect de l'ordre public, de la légalité des accords et de la sécurisation des accords (protocole d'accord transactionnel, homologation) ;

- Rédiger et négocier un accord d'entrée en médiation ;
- Accompagner les parties dans la rédaction des accords de fin de médiation.

MÉTHODES

Apports théoriques,
Partages d'expériences,
Ateliers de recherche et de réflexion,
Mises en situation,
Coaching personnalisé
Bibliographie

PUBLIC

Les médiateurs ayant suivi l'une des formations Cycle 1 de l'École des Médiateurs CNV et, sur demande, tout médiateur justifiant d'une formation à la médiation et à la CNV.

ÉQUIPE

Nathalie Simonnet en co-animation avec des avocats, médiateurs et formateurs de l'équipe pédagogique de l'École des Médiateurs CNV.

DETAILS PRATIQUES

Lieu de formation

A Paris, le lieu sera communiqué lors des inscriptions.

Horaires de formation

- Jour 1 : 9h30 à 18h00
- Jour 2 : de 9h00 à 18h00
- Jour 3 : de 9h00 à 17h00

Soit, 21 heures sur 3 jours

Attestation de formation

A l'issue de la formation, l'École délivre une attestation de formation, précisant les heures effectuées et les compétences acquises et permettant aux médiateurs de justifier de leur formation continue.

Contact pour inscription

Emmanuelle DABBENE

Permanence téléphonique : lundi et mercredi de 9h30 à 12h30 au 06 43 34 22 31

formationmediateurscnv.17@gmail.com